

Délais de préavis & indemnité en compensation du licenciement à partir du 1^{er} mai 2018 pour les travailleurs qui étaient ouvriers au 31/12/2013

Le préavis est basé sur la période d'occupation avant le 31/12/2013 (A) et celle après le 31/12/2013 (B)
Les deux périodes sont calculées séparément et additionnées (PREAVIS = A + B)

Calculez votre préavis sur base de votre ancienneté avant le 31/12/2013 (en jours) **A**

Vous démissionnez

Licenciement RCC (prépension)

Licenciement par l'employeur

Ancienneté au 31/12/2013	Contrat de travail avant 01/01/2012	Préavis	Préavis
0 à 6 mois	28 jours	14 jours	28 jours
6 mois à 4 ans	35 jours	14 jours	28 jours
5 à 9 ans	42 jours	14 jours	28 jours
10 à 14 ans	56 jours	14 jours	28 jours
15 à 19 ans	84 jours	14 jours	28 jours
> 20 ans	112 jours	14 jours	28 jours

Contrat de travail après 01/01/2012	Préavis	Préavis
0 à 6 mois	28 jours	14 jours
6 à 24 mois	40 jours	14 jours

+

Calculez votre préavis sur base de votre ancienneté APRES le 31/12/2013 (en semaines) **B**

Contre-préavis après licenciement par l'employeur

Vous démissionnez

Licenciement RCC (prépension)

Licenciement par l'employeur

Ancienneté après le 31/12/2013	Préavis	Préavis	Préavis
0 à 3 mois	1 semaine	1 semaine	1 semaine
3 à 4 mois	3 semaines	2 semaines	2 semaines
4 à 5 mois	4 semaines	2 semaines	2 semaines
5 à 6 mois	5 semaines	3 semaines	3 semaines
6 à 9 mois	6 semaines	3 semaines	3 semaines
9 à 12 mois	7 semaines	4 semaines	4 semaines
12 à 15 mois	8 semaines	4 semaines	4 semaines
15 à 18 mois	9 semaines	5 semaines	4 semaines
18 à 21 mois	10 semaines	5 semaines	4 semaines
21 à 24 mois	11 semaines	6 semaines	4 semaines
2 ans	12 semaines	6 semaines	4 semaines
3 ans	13 semaines	7 semaines	4 semaines
4 ans	15 semaines	9 semaines	4 semaines
5 ans	18 semaines	10 semaines	4 semaines
6 ans	21 semaines	12 semaines	4 semaines
7 ans	24 semaines	13 semaines	4 semaines
8 ans	27 semaines	13 semaines	4 semaines
9 ans	30 semaines	13 semaines	4 semaines
10 ans	33 semaines	13 semaines	4 semaines
11 ans	36 semaines	13 semaines	4 semaines
12 ans	39 semaines	13 semaines	4 semaines
13 ans	42 semaines	13 semaines	4 semaines
14 ans	45 semaines	13 semaines	4 semaines
15 ans	48 semaines	13 semaines	4 semaines
16 ans	51 semaines	13 semaines	4 semaines
17 ans	54 semaines	13 semaines	4 semaines
18 ans	57 semaines	13 semaines	4 semaines
19 ans	60 semaines	13 semaines	4 semaines
20 ans	62 semaines	13 semaines	4 semaines
21 ans	63 semaines	13 semaines	4 semaines
> 21 ans	+ 1 semaine/an	13 semaines	4 semaines

Exemple en cas de licenciement par l'employeur

Entrée en service au 01/02/2009 et licenciement au 26/01/2015.

Calcul A

Au 31/12/2013, l'ancienneté s'élève à 4 ans = **35 jours** (ou 5 semaines)

Calcul B

Après le 31/12/2013, l'ancienneté s'élève à 13 mois = **8 semaines**

Période totale du préavis

A + B = **13 semaines**.

Dans ce cas-ci, la période totale du préavis s'élève à 13 semaines.

Pour de plus amples informations, prenez contact avec votre secrétaire ou fédération professionnelle de la CSC bâtiment - industrie & énergie

Indemnité en compensation du licenciement (ICL)*

Les travailleurs qui étaient ouvriers au 31/12/2013 ont droit à une ICL lors d'un licenciement par l'employeur (pas d'application en cas de démission ou de contre-préavis du travailleur).

Attention: le droit n'est pas d'application dans certaines conditions (p.ex. licenciement pour motif grave,...).

Ces indemnités sont prévues par l'ONEM et payées par la CSC auprès de qui la demande doit-être introduite.

* L'indemnité en compensation du licenciement = le nouveau préavis sur base de la carrière complète auprès de l'employeur actuel diminuée de la période calculée A + B.